



**Le 26 mars 2025**

**LETTRE OUVERTE**

**Les délégués Régionaux  
SPS-CEA DISP DIJON**

**Tél : 06/87/10/93/82**

**Mail : sps.di.dijon@hotmail.com**

**A**

**Mr le Directeur interrégional  
DISP de DIJON**

**Objet : Conditions de travail des agents affectés aux missions ELSP pour une mise en conformité urgente**

Monsieur le Directeur Interrégional,

Nous attirons votre attention sur une situation inquiétante et anxiogène pour les personnels chargés des missions ELSP. Les conditions dans lesquelles ces agents sont tenus d'exercer leurs missions ne sont pas à la hauteur des exigences de sécurité et de dignité qu'impose leur engagement professionnel.

**Un local inadapté, à la fois sur le fond et sur la forme.**

En effet, le bungalow mis à disposition, récupéré d'un autre établissement, n'est clairement pas adapté. Il ne dispose ni de point d'eau, ni de sanitaires, ni d'un vestiaire digne. Ce local ne dispose pas de séparation hommes/femmes et rend impossible le respect de l'intimité de chacun et chacune.

Le bungalow porte également un passif lourd et pesant : il est lié à un drame ayant touché un collègue à Nevers. Sans revenir sur cet épisode douloureux, il nous semble essentiel de rappeler que réutiliser un lieu marqué par un tel événement est particulièrement malvenu, irrespectueux et va à l'encontre des risques psychosociaux.

Enfin, il convient de souligner que le projet immobilier initialement envisagé pour répondre aux besoins du service a été abandonné sans justification claire, laissant les agents dans un environnement précaire et indigne.

## **Une dotation matérielle inacceptable, empreinte de dédain et de mépris**

Les agents sont aujourd'hui encore confrontés à une dotation incomplète et inégale. Certains ne disposent pas de gilet pare-balles, quand d'autres doivent composer avec de simples housses, sans plaques, les obligeant à interchanger leur propre matériel de service — une situation génératrice d'usure prématurée et de risques.

## **Une anomalie persistante : la présence d'un véhicule sérigraphié.**

Nous vous alertons également sur la présence d'un véhicule sérigraphié encore en service, ceci étant en totale contradiction avec les préconisations du protocole d'Incarville, qui avaient acté le déflocage de tout le parc automobile identifié visuellement, précisément pour des raisons de sécurité.

Maintenir ce véhicule, bien visible et aisément repérable, expose les agents en mission à des risques inutiles. Il est impératif de mettre en conformité le parc automobile, comme cela a été demandé à l'échelle nationale.

Monsieur le Directeur Interrégional, les personnels concernés ne réclament ni traitement de faveur, ni exception. Ils demandent simplement des conditions de travail conformes aux exigences de leur mission et des outils adaptés à leur sécurité. Aussi, nous vous demandons :

- La construction d'un local digne, fonctionnel et respectueux pour les agents,
- Une dotation complète en gilets de protection et moyens de communication,
- Le retrait immédiat de la sérigraphie de ce conformément aux directives nationales.

Dans l'attente d'une réaction adaptée à la situation de votre part, nous restons disponibles pour tout échange constructif. Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Interrégional, l'expression de notre respectueuse considération.

Les délégués régionaux

Manuel CAILLET-BREILLET  
Gilles SERVAT  
Jullien DRYSENS

Copie à :

- Mr le Directeur de l'Administration Pénitentiaire,
- Mr le Préfet,
- Mr le Chef d'établissement du CD de Joux La Ville,
- Personnels du CD de Joux La Ville